

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 418 rapportant les arrêtés n° 959 et 1006 des 16 septembre 1946 et 5 octobre 1948 portant expulsion du Territoire en ce qui concerne Mouhoumed Ahmed

n° 418

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 avril 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

VISAS

Le Gouverneur Ses Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés d'expulsion n° 940 du 16 septembre 1946 et n° 1008 du 5 octobre 1948

Vu le rapport n° 727/SUR du 30 mars 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er. — Les arrêtés n° 939 du 16 septembre 1948 et n° 1008 du 5 octobre 1948, portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis, sont rapportés en ce qui concerne : — Mouhoumed Ahmed. Somali. Tegaclrdagaleh rer Abokor Moussa, né à Zeïla (somalie britannique) vers 1928, fils d'Ahmeë Bouliah et de Fatma Ali. AYt, 2. — Le présent arrêté sera enregistré, Communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.